

DOCUMENT DE PROJET
TUNISIE

Intitulé du projet : Appui à la décentralisation et à la gouvernance et au développement local en Tunisie

Numéro de projet : A déterminer

Partenaire de réalisation : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Date de démarrage : 01/01/2019

Date d'achèvement : 31/12/2021

Date de réunion du CAP : 13 Février 2019

Description succincte

Le projet a pour principal objectif de permettre la concrétisation du processus de décentralisation en Tunisie à travers la promotion de la gouvernance et du développement au niveau local comme moyen permettant de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Pour ce faire, le projet propose une intervention à deux niveaux :

i) Au niveau national, un appui sera fourni au Gouvernement, notamment au Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement (MALEV), l'Instance de prospective et d'accompagnement du processus de décentralisation (IPAPD), le Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD), et d'autres acteurs clés sous la tutelle du Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement, pour mettre en œuvre sa feuille de route sur la décentralisation à travers un accompagnement technique et logistique, en concertation avec toutes les parties prenantes (appui à la coordination de travaux d'élaboration du plan opérationnel 2019-2021 ; mise en place d'un outil de suivi du plan opérationnel et d'un mécanisme de coordination des acteurs). En outre, un appui sera fourni à la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT) pour renforcer son appui aux communes en termes de renforcement de capacités. Enfin, un support pourra aussi être fourni aux instances d'appui à la décentralisation qui seront mises en place dans les prochaines années (notamment le Haut conseil des collectivités locales et la Commission nationale de formation).

ii) Au niveau régional et municipal, un appui technique et logistique sera fourni à certaines collectivités locales, récemment élues, afin de leur permettre d'assumer rapidement les fonctions établies dans le code des collectivités locales. Un accent sera mis sur le processus d'élaboration concerté et l'appui à la mise en œuvre des plans locaux et régionaux de développement devant permettre de contribuer à la réduction de la pauvreté et la création d'emplois dans des territoires cibles, parmi les plus vulnérables du pays. Ainsi, le projet ciblera trois régions (Médenine, Tataouine et Gabès) et neuf municipalités (Médenine, Tataouine, Remada, Gabès, Ben Guerdane, Zarzis, Djerba-Ajim, Midoun et Houmt Souk). Le projet jouera ainsi un rôle fédérateur des bonnes pratiques qui pourraient informer le développement de la politique nationale de décentralisation.



Un accent sera mis tout au long du projet sur la gestion et le partage des connaissances permettant, d'une part, d'alimenter le processus de décentralisation en Tunisie par d'autres expériences à travers la coopération Sud-Sud et triangulaire notamment la coopération décentralisée, et, d'autre part, de codifier et mettre à l'échelle les bonnes pratiques menées à travers le projet au niveau local.

Effet UNDAF/CPD D'ici à 2019, l'Etat adopte une nouvelle organisation territoriale décentralisée répondant aux aspirations des Tunisiens à un modèle de gouvernance démocratique basé sur la participation citoyenne et la responsabilité devant le peuple

Total des ressources nécessaires		6 000 000 USD
Total des ressources allouées : 3 415 390 USD	Pays-Bas	3 442 500 USD*
	AECID	224 466 USD
	Agencia Catalana	167 224 USD
A financer:		2 165 810 USD

*Des ajustements à la baisse dans la contribution des Pays-Bas au projet pourraient avoir lieu dans le cas où des ressources additionnelles seraient mobilisées à travers d'autres bailleurs de fonds. Ces ajustements seraient présentés au Comité de Pilotage du projet au préalable.

Approuvé par :

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	Ministère des affaires locales et de l'environnement (MALEV)
 <p>Nom : Steve Utterwiltghe, Représentant Résident</p>	 <p>Nom: Mokhtar Hammami, Ministre</p>
Date :	Date :

I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

Après l'aboutissement du processus constitutionnel et la tenue des élections législatives et présidentielles en 2014, la Tunisie a entamé l'un des chantiers fondamentaux de sa transition démocratique : la décentralisation. En effet, la récente adoption du nouveau Code des Collectivités Locales (CCL) et les élections municipales du 6 mai 2018, vont permettre de démarrer la concrétisation du Pouvoir Local consacré dans le Chapitre 6 de la Constitution de janvier 2014.

Ceci revêt un caractère crucial compte tenu des **attentes de la population envers les nouvelles collectivités locales élues**. En effet, une enquête récemment menée par *International Republican Institute*¹ indique que 63% de la population considère que les élections municipales ont été importantes pour le processus de décentralisation. De même, elle pense que les conseils municipaux et régionaux démocratiquement élus, ayant le pouvoir de décider comment l'argent est dépensé dans leur région, seront en mesure d'améliorer la situation dans des aspects aussi fondamentaux que la prestation de services (72% des enquêtés), la communication entre le gouvernement et les citoyens (68%), la réduction de la corruption (64%) et la situation économique (66%).

Compte tenu de l'existence d'un **ressenti généralisé que le pays n'est pas en train d'aller dans la bonne direction**², **il est important que les collectivités locales soient en mesure de répondre rapidement aux attentes des citoyens** et d'assumer les missions et les compétences reconnues par la Constitution et détaillées dans le nouveau code des collectivités locales.

Pour ce faire, différents défis majeurs se présentent, tels que (i) la définition et la mise en œuvre rapide d'une approche nationale d'opérationnalisation de la décentralisation permettant au Gouvernement de concrétiser et disséminer les dispositions du code des collectivités locales (CCL) notamment en matière de transfert de compétences aux municipalités et aux régions ; (ii) l'accompagnement direct aux collectivités locales et aux élus locaux dans la prise en charge des nouvelles compétences et missions. L'enjeu d'accompagnement se pose à différents niveaux, d'une part au niveau institutionnel (renforcement de capacités humaines), et d'autre part, au niveau opérationnel (renforcement des capacités techniques) ; (iii) l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement locaux (PDL) tel que stipulé dans le code de collectivités locales et décrets d'application, notamment celui sur la démocratie participative, et en cohérence avec les dispositions constitutionnelles (de manière concertée et participative en mettant un accent particulier sur la participation des femmes et de jeunes et en assurant l'articulation de différents niveaux de planification). Aujourd'hui, la Tunisie révisé l'ensemble de son arsenal de planification afin de rompre avec la planification sectorielle en cherchant impliquer les acteurs susceptibles de mieux cerner les défis spécifiques de chaque territoire ; et (iv). trouver et proposer des approches innovantes et des mécanismes qui garantissent une approche territoriale au développement ou la coordination effective entre acteurs et l'intégration des différents projets et programmes (création de richesse et d'emplois, promotion des énergies renouvelables, appui à l'Économie Sociale et Solidaire, intégration des nouvelles technologies au service du développement durable, etc.) améliorent la qualité de vie des citoyens.

II. STRATEGIE

Le projet a pour principal objectif de contribuer à concrétiser le processus de décentralisation en Tunisie comme moyen permettant l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Pour ce faire, la théorie du changement proposée est articulée autour de deux grands types de changement interconnectés liés aux défis dans la section précédente.

Changement au niveau du Gouvernement

Dans le cas où le Gouvernement est en mesure de définir une feuille de route claire pour le processus de décentralisation et dispose des capacités et des moyens pour la mettre en œuvre rapidement en concertation avec les différentes parties prenantes (Parlement, collectivités locales, société civile, partenaires de développement) ;

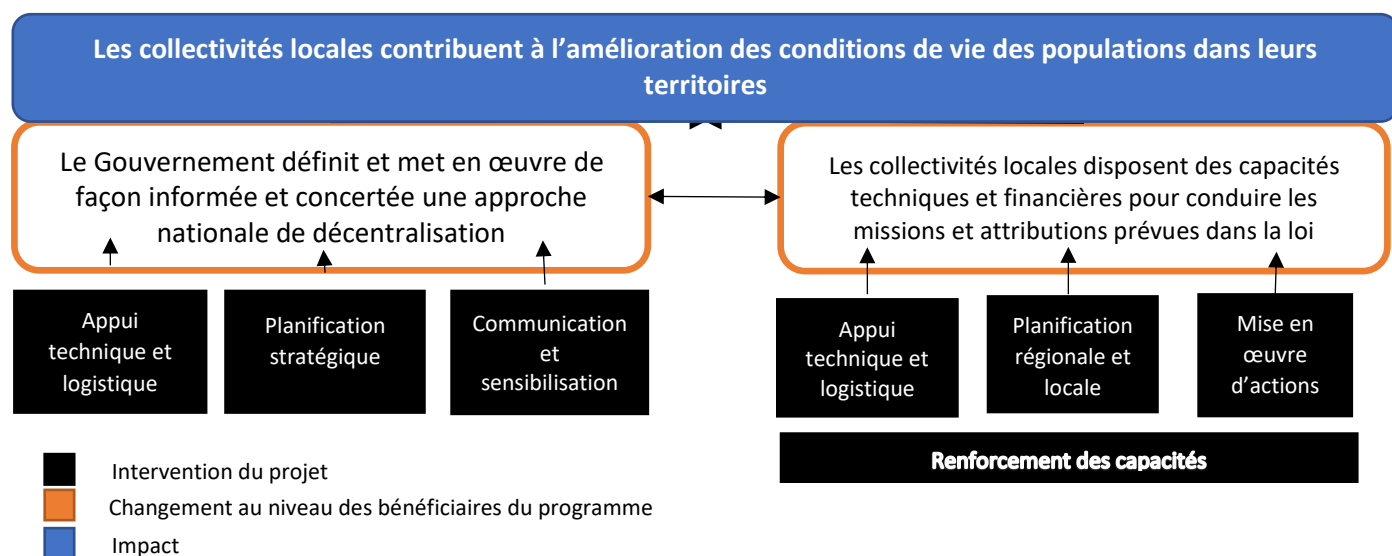
Changement au niveau des collectivités locales

Dans le cas où les collectivités locales, notamment les municipalités et les régions, disposent des connaissances et des capacités humaines, techniques et financières pour assumer et conduire les missions et attributions prévues dans le code des collectivités locales, notamment pour ce qui est de l'élaboration et mise en œuvre des plans de développement locaux, et que cela se fait en étroite concertation avec les principaux acteurs locaux (société civile et population, secteur privé, directions régionales des ministères et autres acteurs territoriaux comme les universités ou centres de recherche),

¹ Public opinion survey of Tunisians, International Republican Institute (IRI), Janvier 2018

² Selon l'enquête de l'IRI, 83% des personnes enquêtées entre novembre et décembre 2017 pensaient que le pays n'était pas en train d'aller dans la bonne direction

Alors les collectivités locales seront en mesure de répondre aux attentes des citoyens et aux missions et attributions prévues dans la Constitution et deviendront des acteurs fondamentaux contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations.



Comme constaté dans le cadre intégré pour l'appui à la gouvernance et au développement local, adopté par UNDP, UNCDF et UNV au niveau global en 2016³, le PNUD dispose d'un **avantage comparatif** concret pour cette intervention compte tenu de son mandat spécifique dans la matière. Le PNUD fait également partie de l'initiative globale visant à promouvoir la localisation des Objectifs de Développement Durable (ODDs).

En Tunisie, l'appui au processus de décentralisation et au développement local figurent dans les priorités définies avec le Gouvernement dans le Plan d'action du Programme Pays (CPAP) signé en décembre 2014. De même, le PNUD dispose de capacités et d'un historique d'intervention dans ce domaine à travers notamment le Programme d'appui au développement local lancé en 2015. Ce dernier a permis d'accompagner le Gouvernement dans l'organisation des consultations régionales dans les six gouvernorats du Sud qui ont abouti à l'élaboration de plans de développement régionaux informant l'élaboration du nouveau Plan national de développement ainsi que l'appui de 8 villes (dont Médenine, Tataouine et Gabès) dans l'élaboration des stratégies de développement durable des villes à l'horizon 2030 (SDV). Concernant l'île de Djerba, le PNUD a appuyé les acteurs locaux dans l'élaboration d'une matrice de développement intégré.

Le projet est également pleinement aligné aux **priorités nationales**, répondant aux principes constitutionnels sur la décentralisation, la gouvernance locale participative et la réduction des inégalités régionales. Le projet s'inscrit aussi au niveau du nouveau plan national de développement 2016-2020, notamment l'axe 4 sur la concrétisation des ambitions des régions qui vise, entre autres, à développer la décentralisation et jeter les fondements d'une gouvernance locale et régionale.

CIBLAGE TERRITORIAL

Pour l'appui à fournir aux collectivités locales, le projet se concentrera sur **neuf municipalités**, à savoir, Médenine, Tataouine, Remada, Gabès, Ben Guerdane, Zarzis, Djerba-Ajim, Midoun et Houmt Souk **situées dans trois régions à savoir Médenine, Tataouine et Gabès. Une augmentation du nombre de municipalités cibles par région serait possible en fonction des nouvelles opportunités de mobilisation de ressources.** La décision d'étendre ou non le projet aux municipalités additionnelles devrait tenir compte de l'impact souhaité du projet.

Le choix des régions et municipalités cibles est justifié par le fait que :

- Les municipalités et régions cibles doivent faire face aux disparités territoriales et la plus part d'entre elles font partie des collectivités les moins développées (le gouvernorat de Tataouine, par exemple, est classé parmi les moins développés de la Tunisie selon l'indicateur de développement régional 2018 développé par l'ITCEQ)

³ http://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/democratic-governance/local_governance/integrated-framework-to-support-local-governance-and-local-devel.html

- Les trois gouvernorats font partie d'une même grande région du Sud-Est (concentration géographique des interventions) où le nombre des partenaires de la coopération internationale n'est pas trop élevé en comparaison avec d'autres régions du pays.
- L'existence d'une masse critique d'interventions du PNUD dans différentes municipalités, chefs lieu de ces régions dans des domaines liés à la planification urbaine (projet *Madinatouna*), à la police de proximité, l'accès à la justice, au renforcement de la société civile, à l'autonomisation des jeunes, à l'emploi et l'entrepreneuriat, à l'atténuation de l'impact des changements climatiques, et à la réduction des risques et des catastrophes.
- Le PNUD cherche à concentrer ses interventions à travers différents projets dans les mêmes municipalités, afin de maximiser son impact. Ainsi, le PNUD intervient déjà à travers différents projets (notamment le projet financé par le *Peace building fund*, de Pérenniser la paix à travers l'implication des jeunes dans le développement local de leurs municipalités d'origine, mais aussi d'autres projets comme celui de Prévention de l'extrémisme violent, ou des projets environnementaux). Par rapport aux trois municipalités de l'île de Djerba, elles ont été ciblées aussi en fonction de leur particularité en tant qu'île, et pour leur potentiel à contribuer à la mise en place des initiatives intercommunales, en contribuant ainsi à la politique nationale de promotion de l'intercommunalité.

I. RESULTATS ET PARTENARIATS

Résultats Escomptés

Le projet comprend différents produits répartis en deux axes et qui répondent à chacun des types de changements indiqués dans la section précédente : i) Changements au niveau du Gouvernement et, ii) Changements au niveau des collectivités locales.

AXE 1 : CHANGEMENTS AU NIVEAU DU GOUVERNEMENT

CE RESULTAT INTERVIENDRA AU NIVEAU NATIONAL

- **Produit 1 : Le Gouvernement définit une approche nationale pour la mise en œuvre, de la décentralisation, de manière informée et concertée dans le but de renforcer l'appropriation par les parties concernées et la population, et met en œuvre des actions prioritaires**

Dans le cadre de la transition démocratique en Tunisie, l'engagement d'un processus d'opérationnalisation de la décentralisation s'est traduit par la préparation d'une Feuille de Route, qui a permis d'aboutir à diverses réalisations relatives à des réformes juridiques (Constitution consacrant les attributions d'un pouvoir local, loi électorale et code des collectivités locales, ...), des créations institutionnelles (Ministère des affaires locales et de l'environnement, Instance de prospective et d'appui au processus de décentralisation – IPAPD⁴, le fond de solidarité,...), ainsi qu'un accompagnement technique (acquisition de biens et équipements, formation de cadres,...).

Ce résultat vise à appuyer l'Instance de Prospective et d'Accompagnement du Processus de Décentralisation (IPAPD) dans la coordination, le suivi, la consultation et la communication nécessaires avec les principales parties prenantes du processus (ministères, parlement, communautés locales et société civile et les instances d'appui au développement local qui seront créés dans l'avenir).

En effet, l'organisation réussie des élections municipales en mai 2018 a permis aux autorités compétentes, et notamment l'IPAPD, d'entamer une évaluation stratégique du processus d'opérationnalisation de la décentralisation, qui a abouti à une actualisation des orientations stratégiques à l'horizon 2039.

Dans ce sens, l'IPAPD demande un appui du PNUD pour l'année **2018** et **2019** pour, en premier lieu, appuyer la définition du **plan opérationnel 2019-2021**. À cette fin, un accompagnement technique sera fourni **dans la coordination des travaux** des experts chargés d'identifier les actions à mener pour faire avancer la décentralisation dans les prochaines 3 années. Un appui est également demandé pour la mise en place d'un **système de suivi** de l'avancement du processus de décentralisation. Ainsi, un **tableau de bord**

⁴ Décret gouvernemental n° 2016-951 du 28 juillet 2016, relatif à l'organisation du ministère des affaires locales.

(outil IT) sera développé, permettant d'identifier les différentes étapes d'avancement du plan selon une logique chronologique en priorisant les actions et les acteurs à impliquer ainsi que la méthode (degré/niveau) de leur participation. Enfin, un appui pour la mise en place d'un mécanisme de coordination d'intervenants sera aussi fourni. En effet, le tableau de bord servira comme outil pour la coordination et le suivi des interventions des acteurs institutionnels et des différents bailleurs de fonds.

En outre, un soutien sera fourni pour la mise en œuvre du plan opérationnel, notamment dans l'accompagnement des travaux pour la concrétisation du plan opérationnel au niveau d'une région. En effet, des commissions régionales d'experts seront mises en place pour développer et suivre le plan opérationnel au niveau des différents régions de la Tunisie. Ces commissions travailleront sous la supervision de l'IPAPD. Le PNUD pourrait appuyer les travaux dans la région du Sud-Est (Gabès/Médenine/Tataouine), en collaboration avec d'autres partenaires techniques et financiers.

En tenant compte de la valeur ajoutée du PNUD et en fonction des besoins exprimés par l'IPAPD, le projet fournira un appui technique **pendant la période 2019-2021** pour la réalisation de certaines actions prioritaires. En vue des résultats pertinents du projet d'appui à la planification urbaine stratégique dans quelques villes pilotes -projet *Madinatouna*-, l'un de ces appuis sera de contribuer à l'élaboration d'un **guide pratique en matière de réalisation des Plans de Développement Local** (conformément à l'article 105 du Code des Collectivités Locales – CCL). En effet, la participation du PNUD à l'implication et à l'accompagnement des instances nationales et de tous les acteurs concernés constitue un soutien fortement appréciable. Le rôle du PNUD, en collaboration avec la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie, sera d'appuyer le MALEV/l'IPAPD dans la **mobilisation de tous les partenaires locaux, nationaux et internationaux qui ont une expérience dans le domaine en Tunisie afin d'aboutir à un produit concerté et approprié (guide pratique) par toutes les parties prenantes**. Une attention particulière sera accordée aux guides élaborés par la Caisse de Prêts et de Soutien des Collectivités Locales (CPSCL), tels que le guide de participation citoyenne pour l'élaboration des Plans d'Investissements Communaux (PICs), qui serviront de base pour la préparation du premier brouillon du guide.

Également, les produits de planification (Les Stratégies de Développement Durable des 8 villes pilotes), les mécanismes de consultation et de dialogue établis (Comités de Ville/Comités de Pilotage Locaux) et l'appui dans le cadre du projet *Madinatouna* sont en cohérence avec les dispositifs du CCL (participation citoyenne et des jeunes dans les Comités de la Ville). Ils peuvent servir d'exemple comme mécanisme local de la coordination et de la concertation entre les principaux acteurs de la ville.

Enfin, d'autres thématiques pourront faire l'objet d'appui du PNUD, en particulier, **les transferts de compétences** (à travers d'*études de politique publique*, la mobilisation d'experts, l'organisation d'ateliers d'échange sur les bonnes pratiques internationales ou un appui pour l'élaboration des textes juridiques pour la mise en œuvre du CCL ainsi qu'à la rédaction des circulaires et/ou des guides), **la promotion de l'intercommunalité** (à travers la mise en place d'agences de services urbains ou d'autres mécanismes de coopération intercommunale par exemple), l'incorporation de l'équité du genre dans la gestion des affaires locales, ou **la lutte contre la corruption**.

Consciente de l'importance de la sensibilisation et la communication pour le succès de la réforme, l'IPAPD identifiera et **mettra en œuvre des actions de communication et de sensibilisation**. Ce projet appuiera des actions de communication spécifiques ciblant d'une part les élus et les membres de l'administration local avec une attention spéciale aux femmes, et d'autre part les jeunes, pour fournir des informations actualisées facilitant une meilleure compréhension de la portée, des objectifs, des activités et des résultats de la réforme.

L'appui à la mise en œuvre des actions de communication se fera, entre autres, sur la base de deux études/évaluations (enquêtes/formulaires prévus). La première vise à mesurer le degré de connaissance des CL (élus et administration communale ciblés) par rapport à la décentralisation et notamment leur prérogatives/fonctions conformément aux dispositions du code des collectivités locales. Cette évaluation servira aussi pour définir leurs besoins de formation (en lien avec les produits 2 et 4).

La deuxième étude/enquête, sera réalisée sous le produit 4 en synergie avec le projet du PNUD d'appui à la jeunesse, et vise à mesurer d'une part le degré de connaissance des jeunes sur la décentralisation et les prérogatives des municipalités (partie quantitative de l'enquête qui couvrira un échantillon de tout le territoire tunisien) et d'autre part leurs attentes auprès les autorités locales des municipalités cibles, et leur degré de satisfaction au regard des services de base (partie qualitative qui couvrira les municipalités cibles). Ainsi les résultats de cette étude permettront d'une part définir des actions de communication de l'IPAPD pour assurer une meilleure compréhension du processus de décentralisation auprès des jeunes afin de les mobiliser et les impliquer davantage dans ledit processus (Produit 1) et d'autre part pouvoir mesurer à la fin du projet si leur degré de satisfaction par rapport aux services de base qui seront appuyés par le projet est amélioré (produit 4).

Une coordination et une synergie seront assurées avec des évaluations /enquêtes similaires qui seront mises en œuvre par d'autres partenaires techniques et financiers, comme par exemple la Banque Mondiale, mais notamment avec ceux financés par les Pays-Bas, comme par exemple CILG-VNGi, afin d'optimiser les ressources et éviter les doublons.

En outre, et tout au long du processus, le projet appuiera, sous demande de l'Instance, dans ses **démarches de concertation et de communication** avec les citoyens et citoyennes en général et les principales parties prenantes du processus (ministères, parlement, collectives locales, société civile, partenaires de la coopération internationale, et commissions régionales/sous le leadership des universités). Les actions de communication et de sensibilisation viseront également à gérer les attentes de la population et à assurer une sensibilisation et une transparence maximales concernant la décentralisation et les efforts d'assistance des donateurs.

➤ **Produit 2 : Le Gouvernement développe et met en œuvre des actions de formation efficaces pour améliorer la gestion des affaires communales, renforçant les capacités des parties concernées cibles par l'appui au processus de décentralisation en matière de formation.**

En partenariat avec l'IPAPD et le Centre de formation et d'appui à la décentralisation (CFAD), des **modules de formations** et/ou guides et manuels seront développés sur demande sur des thématiques spécifiques permettant les administrations locales d'exercer leur fonctions (par exemple pour l'élaboration des Stratégies de Ville Durables et plans de développement local ; pour la promotion du Développement Économique Local ; pour la lutte contre la corruption et la promotion de l'intégrité, ou pour la localisation des ODD). Afin d'éviter des doublons, le projet veillera à la cohérence et complémentarité des actions du projet avec les interventions d'autres acteurs en suivant les orientations de la Commission Nationale de Formation (qui sera mise en place dans l'avenir) et de l'IPAPD.

Les modules de formation créés seront mis en ligne dans la **plate-forme d'apprentissage** existant au CFAD, ce qui permettra un renforcement continu des capacités de l'ensemble des élus et membres de l'administration du pays. **Également, des séances de formations** seront par la suite organisées au profit des formateurs (formation de formateurs) et par la suite au profit des collectivités locales (des élus et du personnel municipal des localités cibles).

L'évaluation (enquêtes/formulaires) auprès des Collectivités Locales (CL) qui sera effectuée sous le produit 1 permettra d'identifier le degré de connaissance des nouveaux élus et les membres de l'administration locale des régions et municipalités cibles sur leurs missions et attributions, et donc, de bien définir leurs besoins de renforcement de capacités (produit 2 et 3). Les actions de formations tiendront compte des indicateurs de performances des communes identifiées par le MALEV dans le cadre de leur Programme de Développement Urbain et de Gouvernance Locale (PDUGL), afin que la formation puisse contribuer à améliorer les résultats d'évaluation de capacités des communes conformément à ces critères de performance.

Pour des actions en relation avec les SDV, le projet travaillera en collaboration avec les partenaires du PNUD dans le cadre du projet de « Appui à la Planification Urbaine Stratégique en Tunisie » (*Madinatouna 2016-2018*), et notamment en partenariat avec MedCites, qui était chargé de piloter la composante de la méthodologie d'élaboration des SDV. Pour la formation sur des autres thématiques le projet cherchera des synergies avec d'autres projets PNUD et avec d'autres partenaires techniques et financiers, notamment des autres agences du Système des Nations Unies en Tunisie. Le projet pourrait aussi mobiliser des experts de la coopération internationale, et notamment des acteurs de la coopération décentralisée.

Enfin, **en partenariat avec la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT)**, un appui serait fourni au processus de renforcement de capacités de la FNVT (fonctionnement opérationnel) afin de contribuer à la pérennisation de son rôle d'appui aux communes. Ainsi, le projet aidera à la création et le renforcement d'un noyau (pool) d'accompagnateurs/experts locaux dans le domaine lié à la planification locale stratégique et l'élaboration des Stratégies de Développement Durable de la Ville. Les accompagnateurs auront une mission différente de celles prodiguées par les formateurs du CFAD. Le noyau d'accompagnateurs de la FNVT aura pour mission d'être disponible pour les communes afin de les accompagner tout au long du processus d'élaboration des documents de planification stratégique, notamment des SDV, pour les aider à surmonter d'éventuelles difficultés ; fournir des assistances techniques ponctuelles ; et assurer aussi un contrôle de la qualité du processus. D'autres domaines d'expertise pourraient aussi être identifiés pour le renforcement du noyau (tel que la gestion des affaires municipales, la communication, le leadership, la coordination, ou des expertises thématiques sectorielles ou thématiques spécifiques comme le recouvrement de taxes, etc). À travers la FNVT, ce noyau sera mis à disposition des communes en fonction de leurs besoins. Ce mécanisme est censé, à terme, de contribuer à la durabilité de la FNVT (services *marchands*). Le projet ciblera 9 municipalités auprès des 3 gouvernorats. Le but final est la mise en échelle des initiatives de planification locale stratégique, et contribuer ainsi à leur institutionnalisation. En collaboration avec d'autres partenaires, une participation et un appui sera assuré à l'organisation des réunions du Comité National de Coordination (CNC) coprésidé par le MALEV/FNVT/MDICI et mis en place dans le cadre du projet *Madinatouna*.

Par ailleurs, le projet fournira un appui technique à la FNVT à travers la mobilisation des partenaires de la coopération internationale décentralisée ayant une expérience dans la mise en place des fédérations de municipalités et notamment dans l'identification et mise en œuvre des mécanismes pour leur durabilité. Une option à considérer pour la deuxième ou troisième année du projet, serait la mise en place d'un premier bureau régional de la FNVT au Sud de la Tunisie. Ce bureau régional aurait pour fonctions entre autres, coordonner des activités au profit de plusieurs communes au Sud ; mettre à leur disposition un endroit pour des rencontres et échanges ; fournir des services de proximité (tels que l'organisation d'activités concernant plusieurs communes dans la région). Dans ce sens, le projet aidera à la définition de leur mission ainsi qu'à la réflexion sur la relation entre le bureau national et le(s) bureaux régionaux, et les mécanismes pour leur durabilité.

AXE 2 : CHANGEMENTS AU NIVEAU DES COLLECTIVITES LOCALES

Cet axe se concentrera au niveau des 3 régions et 9 municipalités pilotes et visera à atteindre les résultats suivants :

- **Produit 3 : Les capacités des membres des conseils municipaux et régionaux cibles sont renforcées dans la conduite de leurs nouvelles missions et attributions**

Les 3 régions et 9 municipalités sont accompagnées techniquement et logistiquement pour être en mesure d'assumer les missions et attributions prévues dans le code des collectivités locales et les différents décrets d'application. Ainsi, afin de renforcer les capacités des autorités et administrations locales/régionales, d'améliorer leur efficacité, de leur permettre de fournir de meilleurs services et d'assumer de nouvelles compétences, **une analyse fonctionnelle et une évaluation des capacités** seront effectuées au cours des premiers mois. Un appui sera fourni pour l'élaboration de **leur plans locaux de renforcement des capacités, cohérents avec les Plans Annuels de Renforcement de Capacités** qui sont soumis aux institutions nationales, notamment au Centre de formation et d'Appui à la Décentralisation (CFAD), et la Caisse de Prêts et de Soutien aux Collectivités Locales, ainsi qu'aux autres partenaires de développement (comme par exemple la FNVT). Le projet contribuera ainsi à assurer les synergies et à éviter la duplication des efforts dans des actions de formation. Le projet veillera également, dans la mesure du possible, que les recommandations en matière de formation issues des rapports d'audit aux communes cibles de la Cour de Comptes soient incorporées dans les plans de renforcement de capacités. En outre, le projet contribuera à la **mise en œuvre des Plans Locaux de Renforcement des Capacités** (en évitant les doublons), à travers des formations orientées vers les Collectivités Locales pour leur permettre d'accomplir leurs rôles et responsabilités et d'être plus efficaces dans leur travail. La formation pourrait s'orienter au renforcement des aptitudes générales/compétences douces (*soft skills*) telles que le leadership, la communication, l'égalité des sexes, la négociation, la transparence, l'intégrité, la gestion de conflits, l'approche participative, etc., et aussi au renforcement des capacités spécifiques pour la gestion des affaires locales telles que **la planification stratégique (l'élaboration de plans de développement locaux) et les ODDs ; la promotion du développement économique et social ; la gestion municipale/régionale ; l'inclusion du genre dans la gestion municipale/régionale ; la provision de services publiques de base et le suivi et l'évaluation**. Enfin, d'autres activités de formation « sectorielles ou thématiques » pourront être fournies en fonction des besoins précis du développement de chaque localité, et notamment en fonction des besoins de renforcement des capacités exprimés pour la mise en œuvre de projets locaux, par exemple : formation sur les thématiques de l'emploi, du tourisme durable, l'eau, gestion de déchets, des villes intelligentes et sûres, de l'industrie durable, ou des énergies renouvelables.

Les actions de renforcement des capacités cibleront principalement l'administration de la collectivité locale (communale et régionale) ainsi que les élus et fonctionnaires locaux et régionaux (si existantes) mais elles pourront aussi cibler éventuellement d'autres acteurs locaux/régionaux ou institutions, organismes et/ou agences intercommunales et nationales. Une attention particulière sera consacrée à la formation des femmes et des jeunes élu.e.s et à leur mise en réseau. Malgré l'intégration d'une disposition légale en faveur d'une parité « horizontale et verticale » dans la loi électorale de 2016, 47% de femmes ont été élues lors des élections locales du 06 Mai 2018, et 37% des élus sont des jeunes. Il est alors essentiel d'accorder une attention particulière et spécifique pour le renforcement de leadership féminin et des jeunes ainsi qu'au renforcement de leurs capacités de gestion locale afin de consolider leur positionnement. Le projet contribuera à la mise en réseaux des femmes élues et des jeunes élu.e.s à la fois à l'échelle nationale et à la région arabe.

Un appui est aussi prévu pour mettre en place ou renforcer des mécanismes/structures de suivi des affaires communales, notamment la planification (par exemple bureaux de développement local, comités de ville,) ainsi que la concertation et le dialogue entre les CL et la Société civile et la population, notamment avec les jeunes (à travers des Conseils consultatifs de jeunes, en coordination avec le projet du Pérenniser la paix à travers l'inclusion de jeunes au niveau local et les femmes (le projet appuiera l'inclusion des femmes dans les mécanismes de concertation ou si besoin la mise en place des conseils de femmes) .

Enfin le projet prévoit de fournir d'autres appuis logistiques et techniques qui pourront s'avérer nécessaires pour renforcer les capacités des CL cibles. Ces appuis seront identifiés une fois que le projet aura démarré et au fur et à mesure que le projet avancera dans sa mise en œuvre, en fonction de besoins des CL cibles.

Produit 4 : Les collectivités locales développent et mettent en œuvre des plans locaux de développement de façon concertée et informée

Le code des collectivités prévoit que les municipalités et les régions auront parmi leurs fonctions principales l'élaboration de plans de développement locaux et régionaux qui devront contribuer à l'élimination de la pauvreté, à la réduction des inégalités et à la participation inclusive de femmes et des hommes. Les rapports de force en présence et la position subalterne de la femme dans la sphère publique, pourraient contrarier les bonnes intentions concernant une participation accrue. A cet égard, le projet prévoit que les municipalités se chargent d'encourager activement les groupes sociaux mal organisés et n'ayant pas la capacité de défendre publiquement leurs intérêts, notamment les groupes de femmes et personnes en situation d'exclusion ou vulnérabilité. Ainsi, les municipalités contribueront à la transformation sociale en jouant un rôle interventionniste qui consistera à intéresser et assurer la participation des femmes et des jeunes, notamment celles et ceux exclu.e.s et dépendant.e.s, au processus de planification locale. Les PDL pourront ainsi être considérés comme de nouveaux outils de participation citoyenne capables d'offrir de nouvelles possibilités de faire entendre leur voix, d'influencer, de répondre aux besoins des populations autant que de rendre des comptes.

Compte tenu de l'importance de cet aspect et sur la base des modules de formation élaborés dans ce sens à travers le Produit 2, un appui spécifique sera fourni aux trois régions et aux neuf municipalités ciblées pour élaborer de façon concertée et informée leurs premiers plans de développement-PDL (au niveau local il s'agit d'appuyer l'élaboration de 9 PDL et 1 Plan Intercommunal pour les 3 municipalités de l'île de Djerba). Pour les municipalités de Médenine, Tataouine et Gabès, les PDL s'élaboreront en capitalisant sur les plans d'action des Stratégies de Développement Durables de ces Villes (SDV). Cette activité devrait être exécutée dans les 6-12 mois qui suivent l'évaluation des besoins. Un accent particulier sera mis sur la nécessité d'outiller les collectivités locales pour leur permettre d'assurer une participation élargie des citoyens et de la société civile à ce processus, conformément aux dispositions constitutionnelles. Ces plans seront aussi un outil pour la localisation des ODDs. En effet, dans les municipalités et régions cibles, un exercice de localisation des ODDs sera conduit pour intégrer ces objectifs globaux dans le processus de planification locale. Au-delà des formations théoriques ou pratiques (*learning by doing*) qui seront effectuées auprès des CL cibles sous le produit 3, ce produit 4 permettra de mettre à disposition des CL cibles le noyau des accompagnateurs experts locaux mis en place en partenariat avec la FNV. Ainsi le noyau d'accompagnateurs assurera un suivi et un contrôle de qualité du processus d'élaboration des documents de planification locale stratégique (SDV ou Plan de Développements Locaux).

En collaboration avec les autorités locales et les communautés, et sur la base des ressources disponibles, des interventions clés seront sélectionnées selon le plan de développement local pour être appuyées. Le projet prévoit d'allouer un budget à chacune des municipalités cibles pour un soutien direct à la mise en œuvre de projets inclus dans les plans de développement locaux et pour la mobilisation d'appuis additionnels de la part d'autres partenaires de développement, de la coopération décentralisée, de la société civile et des autorités nationales.

Le choix des projets à financer tiendra compte de critères tels que l'impact des projets concernant en particulier les femmes et les jeunes, les partenariats et les ressources supplémentaires susceptibles d'être mobilisées pour le projet, le potentiel d'un projet d'être pilote pour renforcer les nouvelles compétences des autorités locales et leur contribution aux ODD. Dans ce sens, des partenaires de la coopération internationale tels que l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID) et l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD) se sont engagés à contribuer techniquement et financièrement à la mise en œuvre de deux projets identifiés comme prioritaires dans les SDV de Médenine et Tataouine (voir descriptions dans les annexes). Il s'agit, pour l'AECID, d'un projet de renforcement de la coopération intercommunale entre Médenine, Tataouine et Beni Khedech par la promotion du tourisme à travers la valorisation du patrimoine historique, naturel et archéologique (**Produit 5**) et pour l'ACCD, d'un projet de promotion de la participation de jeunes au développement local à Médenine à travers la mise en place d'un conseil de jeunes et leur participation à la mise en œuvre et suivi d'un projet prioritaire pour les jeunes à savoir, la création d'un espace culturel, de détente et loisirs (Produit 6). Au cours de ce projet, d'autres bailleurs de fonds pourront être mobilisés afin d'appuyer d'autres projets prioritaires et approuvés par les communes, moment où leurs contributions seront reflétées dans un avenant au document du présent projet.

Par rapport aux femmes, les projets devront tenir compte des besoins différenciés de femmes et des hommes et assurer leur participation dans la formulation, implémentation et suivi des projets. Un budget spécifique sera alloué pour appuyer des projets de développement local dont l'objectif principal soit la promotion de l'équité du genre et la population cible principale soit des femmes. Ce budget fera l'objet d'un appel à proposition qui sera diffusée auprès les communes cibles pour qu'elles puissent présenter des

idées projets de promotion de l'équité de genre. Les meilleures idées pourront bénéficier ainsi d'un co-financement de la part de ce projet.

Dans les CL où il n'existe pas une étude/enquête préalable sur les priorités et le degré de satisfaction des jeunes sur les services de base, le projet vise à appuyer la réalisation de telles enquêtes de perception au début et à la fin du projet afin d'orienter les choix des projets à financer et d'évaluer l'impact des actions et déterminer les actions additionnelles à mener ultérieurement. L'enquête initiale aura pour objet tous les services publics, afin de pouvoir utiliser les résultats de l'enquête pour mieux définir les interventions (projets locaux) à appuyer par ce projet. Par rapport aux enquêtes finales, elles auront pour objet les services qui seront appuyés par le projet, afin de pouvoir mesurer l'impact des interventions. Dans ce cadre il est nécessaire de coordonner et travailler en impliquant les instances nationales qui ont déjà réalisé ce type d'enquêtes et qui ont de l'expérience en matière de réalisation d'enquêtes de satisfaction comme par exemple l'Institut National de Statistique (INS). Cette enquête/étude sera mise en œuvre en synergie avec le projet du PNUD d'appui à la jeunesse et en coordination avec CILG-VNGi, qui reçoit aussi un financement des Pays-Bas et qui a prévu de réaliser des enquêtes similaires, afin d'assurer une cohérence dans les approches de suivi et évaluation et dans l'esprit de capitalisation des efforts, en évitant les doublons.

AXE 3 : GESTION DE CONNAISSANCES

Résultat général 3 : Le partage de connaissances sur le processus de décentralisation et appui au développement local est promu

Produit 7 : Des bonnes pratiques en matière de décentralisation, gouvernance locale et développement local sont identifiés, codifiées et partagés au niveau local, national et international

S'agissant d'un processus nouveau pour le pays, la dimension relative à l'apprentissage revêt un caractère fondamental autant pour le Gouvernement qui pilotera le processus de décentralisation que pour les collectivités locales elles-mêmes.

Pour renforcer cette dimension, le projet facilitera l'élaboration, l'échange et la codification des expériences menées au sein du projet entre les différents territoires pilotes (à travers des échanges inter-municipaux et inter-régionaux), entre ces territoires et d'autres territoires tunisiens et le niveau national, ainsi qu'avec d'autres pays en promouvant la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment au niveau décentralisé. La participation de femmes aux échanges sera spécialement promue, en assurant au moins un taux de participation féminine aux activités des échanges de 30%. Le projet a le but d'appuyer le MALEV dans l'identification et la création d'un réseau d'apprentissage sur la décentralisation et le développement local, en constituant un forum de partage des connaissances pour les organisations, les institutions et les individus concernés par la décentralisation et le développement local. La FNVT sera aussi associée à ce résultat, et le projet pourra fournir un appui pour que la FNVT contribue également à la diffusion de bonnes pratiques et à la gestion de connaissances en faveur des Collectivités Locales, et notamment pour ce qui concerne les SDV/PDL.

Par rapport à la coopération décentralisée (CD) et en collaboration avec des acteurs et institutions concernés par la promotion de la CD, tels que le MALEV, le MDICI, la FNVT, et les CL cibles, le projet fournira un appui pour créer un outil numérique permettant la *mapping* des initiatives appuyées par la CD dans le cadre du présent projet. Cet outil pourra être mis à jour et complété avec les initiatives des CD appuyées dans le cadre d'autres projets.

Les actions viseront à la fois à alimenter le processus de décentralisation en Tunisie et à présenter l'expérience tunisienne à d'autres pays.

PARTENARIATS ET SYNERGIES

De nombreux partenaires nationaux et internationaux travaillent dans les domaines et les zones d'intervention du projet depuis plusieurs années. Le présent projet coopérera avec ces différents partenaires à différents niveaux (international/ national/ régional/ local) afin d'exploiter les synergies et de capitaliser sur les outils et les expériences existantes.

Par rapport aux autres projets du PNUD, il faut noter que ce projet fait partie d'un programme cadre d'appui à l'Objectif de Développement Durable numéro 16. Dans ce sens, la coordination des actions et la promotion des synergies seront assurées avec les autres projets qui font partie du programme cadre, à savoir : Prévention de l'Extrémisme Violent ; appui à la Société Civile ; appui à la Jeunesse ; promotion des femmes et la sécurité ; promotion de la redevabilité publique et lutte contre la corruption ; réforme du secteur de la sécurité. Au-delà du programme cadre ODD16, ce projet promouvra aussi la synergie avec le projet de promotion de l'entrepreneuriat et les projets environnementaux.

Le programme veillera également à promouvoir l'échange d'expériences et à s'intégrer dans des réseaux spécialisés d'appui à la décentralisation et au développement local. Il encouragera la coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment avec les réseaux arabes. La participation à une plateforme de dialogue permanente entre territoires sera assurée à travers l'accompagnement à la création d'une plateforme pour la promotion et la dynamisation des réseaux de coopération décentralisée et l'échange continu des bonnes pratiques et des innovations avec d'autres pays.

II. GESTION DU PROJET

Efficacité et économie des coûts

Le projet sera mis en œuvre à Tunis pour les actions prévues dans les produits 1, 2 et 5. De ce fait, l'équipe de projet sera basée à Tunis.

Pour les actions prévues dans les produits 3 et 4 qui auront lieu au niveau local il y aura une présence permanente du projet à travers un coordonnateur régional et un assistant administratif par région, recrutés par le PNUD et dont les coûts seront partagés avec d'autres projets intervenants dans ces régions.

Au niveau de chaque collectivité locale ciblée, une équipe spécifique pourrait être mise à disposition en fonction des besoins et en tenant compte des structures et capacités déjà disponibles. Cet appui pourra prendre la forme d'une expertise pour des domaines spécifiques tels que le développement socioéconomique ou l'environnement.

Enfin, le projet comptera sur l'appui administratif et programmatique du bureau pays du PNUD en Tunisie qui sera financé à travers des coûts programmatiques directs autour de 6% du budget du projet.

III. CADRE DE RESULTATS

Effets visés dans l'UNDAF 2015-2019 :

L'Etat adopte une nouvelle organisation territoriale décentralisée répondant aux aspirations des tunisiens à un modèle de gouvernance démocratique basé sur la participation citoyenne et la redevabilité genre (Effet 2 de l'Axe Gouvernance démocratique)

Les acteurs régionaux gèrent d'une manière efficiente et exploitent d'une manière optimale, durable et inclusive les ressources régionales (Effet 2 Axe Modèle inclusif, durable et résilient)

Indicateurs de résultats énoncés dans le CPAP 2015-2019 :

% des membres (H/F) des conseils locaux dans les gouvernorats pilotes formés

Plans de développement intégrant la dimension environnementale et soutenant l'inclusion économique des femmes et des jeunes

Produits applicables du plan stratégique du PNUD : Renforcement des capacités aux niveaux national et infranational afin de promouvoir un développement économique local inclusif et de fournir des services de base, notamment sur le VIH et les services associés.

Intitulé et numéro ATLAS du projet : 00117887

PRODUITS ESCOMPTE	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNEES	SITUATION DE REFERENCE		CIBLES (par fréquence de collecte des données)				METHODES DE RECUEIL DES DONNEES & RISQUES
			Valeur	Année	2018	2019	2020	2021 FINAL	
Produit 1 : Le Gouvernement définit et met en œuvre de manière informée et concertée une approche nationale sur la décentralisation renforçant l'appropriation par les parties concernées et la population et met en œuvre des actions prioritaires	<i>1.1 Plan opérationnel (phase 4 : 2019-2021) défini et adopté</i>	<i>MALEV</i>	Plan opérationnel pas encore disponible	2017	<i>Plan opérationnel entamé</i>	<i>Plan opérationnel défini et adopté</i>			
Produit 2 : Le Gouvernement développe et met en œuvre des actions de formation efficaces, renforçant les capacités des parties concernées cibles par l'appui au processus de décentralisation en matière de formation.	<i>2.1 % des représentants des collectivités locales cibles affirment bien connaître leurs prérogatives.</i>	<i>MALEV</i>	Informations pas encore disponibles	2018	<i>Évaluation de référence à mener</i>	Identification de formations à développer		<i>Augmentation de 100% du nombre de répondants</i>	

Produit 3 : Les capacités des membres des conseils municipaux et régionaux sont renforcées dans la conduite de leurs nouvelles missions et attributions	<i>3.1 % des membres des conseils élus des localités ciblées, désagrégés par sexe et par âge, qui considèrent avoir connu une amélioration dans leurs capacités et compétences</i>	MALEV	Non applicable	2017	30%	50%	70%	100%	
Produit 4 : Les collectivités locales développent et mettent en œuvre des plans locaux et régionaux (PDL/R) de développement de façon concertée et informée	<i>4.1. % des actions qui relèvent du budget des régions et des municipalités et qui font partie des plans de développement locaux et régionaux mis en œuvre (ou dont la mise en œuvre est entamée) pour chacune des collectivités locales ciblées</i> <i>4.2 % des jeunes des localités cibles sont satisfaits avec la provision de services publics renforcés par le projet</i>	MALEV	Non applicable	2017	15% Enquête de référence à mener	15%	20%	40% 75%	

Produit 5 : La coopération intercommunale est renforcée par la mise en place d'un projet de promotion du tourisme à travers la valorisation du patrimoine historique, naturel et archéologique à Médenine, Tataouine et Beni Khedech.	<i>5.1 Une offre de parcours touristique intercommunale est développée par les trois communes</i>	<i>Municipalités cibles</i>	Offre pas existante	2018		Offre existante			<i>Rapport de projet</i>
Produit 6 : Des jeunes participent aux processus de développement local et gouvernance locale à Médenine (expérience pilote à mettre en œuvre en synergie avec PBF)	<i>6.1 Nombre de Conseils consultatifs de jeunes (CCJ) au niveau régional et municipal à Médenine mise en place</i>	<i>Conseil régional et municipal de Médenine</i>	Inexistence des CCJ	2018	0	1 CCJ municipal	1 CCJ régional		<i>PV des réunions</i>
Produit 7 : Les meilleures pratiques en matière de décentralisation, gouvernance locale et développement local sont codifiées et partagées au niveau local, national et international	<i>7.1. Nombre d'outils de communication et de gestion des connaissances produits et diffusés dans le cadre du projet</i>	<i>MALEV</i>	Non applicable	2018	0	4 (deux newsletters, un article dans une publication internationale – PNUD -, un rapport annuel produit).	6 (quatre newsletters, un article dans une publication internationale – PNUD -, un rapport annuel produit).	6 (quatre newsletters, un article dans une publication internationale – PNUD -, un rapport final produit).	

IV. SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux règles et procédures du PNUD, le projet sera suivi à travers les plans de suivi et d'évaluation suivants :

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Actions prévues
Suivre les progrès vers les résultats	Les données relatives à l'avancement des indicateurs de produit seront recueillies en vue de les analyser et les évaluer par rapport à l'atteinte des résultats mentionnés dans le Cadre de Résultats (CR).	Par semestre, ou selon la fréquence indiquée pour chaque indicateur dans le CR	Si un retard est enregistré au niveau de certains indicateurs, le sujet sera abordé et traité par l'équipe de gestion du projet pour prendre les mesures nécessaires.
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques qui peuvent menacer la réalisation des résultats escomptés. Identifier et suivre les actions de gestion des risques en utilisant un journal des risques. Cela comprend des mesures de surveillance et des plans qui auraient pu être nécessaires selon les normes environnementales et sociales du PNUD. Les vérifications seront effectuées conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer le risque financier.	Par semestre	Les risques sont identifiés par l'équipe de gestion du projet et des mesures sont prises pour gérer le risque. Le journal de risque est activement maintenu pour assurer le suivi des risques et prendre les actions adéquates.
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons seront régulièrement rassemblées, ainsi que celles provenant d'autres projets et partenaires et intégrées de nouveau dans le projet.	Au moins une fois par an	Les leçons pertinentes sont rassemblées par l'équipe projet et utilisées pour améliorer les décisions de gestion.
Assurance Qualité annuel du Projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du projet pour améliorer les décisions de gestion.	Une fois par an	Les points de forces et de faiblesses seront examinés et utilisés pour la performance du projet.
Revoir et prendre des mesures correctives	Révision interne des données de toutes les actions de suivi pour faciliter la prise de décision.	Au moins une fois par an	La performance de données, les risques, les enseignements et la qualité seront discutés par l'équipe de gestion du projet et utilisés pour effectuer des corrections nécessaires.
Rapports du projet	Un rapport d'avancement des activités sera préparé et présenté au comité de pilotage et aux principales parties prenantes, montrant les résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau de chaque output. Le rapport comprend des évaluations qualitatives capables de mettre en exergue l'avancement et la réalisation des principaux produits, à partir de critères de qualité et de méthodes à développer.	Par semestre, annuellement et à la fin du projet (rapport final)	
Revue du Projet (Comité de pilotage)	Un Comité de pilotage (CP) pour le projet sera mis en place et sera composé de partenaires gouvernementaux, les bailleurs des fonds et le PNUD. Il approuvera les plans de travail et le budget annuel, examinera les rapports d'avancement, prodiguera des conseils stratégiques et guidera le projet conformément à ses objectifs pour assurer la réalisation des résultats définis.	Semestriel	Les problèmes de qualité ou tout retard observé au niveau de réalisations de résultats devraient être discutés au sein du CP et les mesures correctives nécessaires et adéquates sont prises

	Le CP doit se réunir à la fin du projet pour saisir les leçons apprises et discuter des possibilités de mise à l'échelle.		
--	---	--	--

Titre de l'évaluation	Produit associé du Plan Stratégique du PNUD	Effet UNDAF/CPAP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes	Coût et source du financement
Evaluation finale		Effet 1 (Axe Gouvernance) Effet 2 (Axe Croissance inclusive)	31/12/2021	PNUD, MALEV	20 000 USD (A définir)

V. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

PRODUITS ATTENDUS	ACTIVITES PLANIFIEES				PARTIE RESPONSABLE	PLANNED BUDGET (USD)				
		2019	2020	2021		Source de financement	Description du budget	Montant		
Produit 1 : Le Gouvernement définit et met en œuvre de manière informée et concertée une approche nationale sur la décentralisation et met en œuvre des actions prioritaires	1.1 Appuyer l'IPAPD dans la coordination ou l'assistance technique aux travaux de groupes des experts afin de contribuer à la planification stratégique pour définir le plan opérationnel national sur la décentralisation	7 500	120 000	102 500	PNUD	Pays-Bas et autres à déterminer	Consultants internationaux et/ou nationaux	230 000		
							Prestataires de services			
							Ateliers			
							Publications			
	1.2. Élaborer un tableau de bord, et appuyer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du plan d'action	65 000	5 000	0					Consultants internationaux et/ou nationaux	70 000
								Communication		
								Prestataire		
	1.3. Appui technique pour la mise en œuvre du plan opérationnel (en fonction de la valeur ajoutée du PNUD des actions spécifiques seront identifiées, tel que l'appui à l'élaboration du guide pour le PDL)	60 000	120 000	120 000					Consultants internationaux et/ou nationaux	300 000
								Communication		
								Publications		
					Prestataire					
1.4. Appui technique et logistique à l'IPAPD, notamment (pas exclusivement) en matière de communication, sensibilisation des jeunes et concertation avec acteurs/institutions/parties prenantes (à partir des résultats de l'étude/évaluation de connaissances des jeunes sur la décentralisation et le CCL et leur satisfaction sur les services publics de base).	10 000	145 000	145 000			Consultants internationaux et/ou nationaux	300 000			
					Communication					
					Prestataire					
					Équipement					
						Ateliers				
	Sous-total Produit 1	142 500	390 000	367 500				900 000		
		0	25 000	25 000	PNUD		Prestataire	50 000		

Produit 2 : Le Gouvernement développe et met en œuvre des actions de formation et de communication efficaces pour améliorer la gestion des affaires communales, renforçant l'appropriation par les parties concernées et la population	2.1 Contribution à la coordination d'actions de formation au niveau national et identification de formations à développer auxquelles le PNUD pourrait y contribuer.				Pays-Bas et autres à déterminer	Consultant national	401 500			
						Publications				
						Ateliers				
	2.2 Développer des modules de formation et formation de formateurs (CFAD)	85 000	26 500	0		Consultants internationaux et/ou nationaux				
						Communication				
2.3 Appui à la FNVT, notamment pour la création et renforcement de noyau des experts accompagnateurs locaux		38 750	100 000	101 250		Ateliers	240 000			
						Publications				
						Consultant internationaux et/ou nationaux				
						Prestataire				
Sous-total Produit 2		123 750	151 500	126 250						
Produit 3 : Les capacités des membres des conseils municipaux et régionaux sont renforcées dans la conduite de leurs nouvelles missions et attributions de façon concertée avec les citoyens.	3.1 Appui à la formulation de plans locaux de renforcement des capacités.	6 000	17 000	17 000	PNUD	Pays-Bas et autres à déterminer	Consultant national	40 000		
									Voyages	
									Ateliers	
	3.2 Organiser des séances de formation et d'accompagnement continu (CFAD et FNVT).	60 000	120 000	120 000					Consultants internationaux et/ou nationaux	300 000
						Ateliers				

							Voyages	
	3.3. Appui à la mise en place et au fonctionnement des mécanismes de concertation et communication avec les citoyens et la société civile (comités de villes/espace citoyens) et notamment avec les jeunes.	70 000	50 000	30 000			Consultant national	150 000
							Équipements	
							Ateliers	
	3.4. Appui logistique et technique aux collectivités locales.	130 250	250 000	219 750			Publications	600 000
							Équipements	
							Prestataire	
	Sous-total Produit 3	266 250	437 000	386 750				1 090 000
Produit 4 : Les collectivités locales développent et mettent en œuvre des plans locaux et régionaux (PDL/R) de développement de façon concertée et informée	4.1 Réaliser une étude/évaluation auprès des nouveaux élus et l'administration locale sur la connaissance de leurs missions et attributions ainsi que sur leurs besoins de renforcement de capacités et auprès des jeunes sur leur satisfaction sur la qualité des services publics.	20 000		30 000	PNUD	Pays-Bas et autres à déterminer		50 000
	4.2. Appui technique et logistique pour l'élaboration, publication et suivi des PDL/R	97 500	282 500	20 000			Consultants internationaux et/ou nationaux	400 000
							Communication	
							Prestataire	
							Ateliers	
	4.3. Appui à la mise en œuvre des PDL/R à travers des projets d'impact.	295 000	343 319	200 000			Publications	838 319
							Consultants internationaux et/ou nationaux	
							Communication	
4.4. Appui à la mobilisation de ressources et de partenariats pour la mise en œuvre des PDL/R.	0	25 000	25 000	Subventions	50 000			
				Ateliers				
				Consultant national				
				Ateliers				
	Sous-total Produit 4	412 500	650 819	275 000				1 338 319

Produit 5 : La coopération intercommunale est renforcée par la mise en place d'un projet de promotion du tourisme à travers la valorisation du patrimoine historique, naturel et archéologique à Medenine, Tataouine et Beni Khedech.	5.1. Ateliers de formulation	2 245			PNUD	AECID	Ateliers	2 245
	5.2. Atelier de démarrage et clôture	2 245	3 392				Atelier	5 637
	5.3. Missions des experts de la coopération décentralisée	12 446	9 998				Voyage	22 444
	5.4. Ateliers de formation	10 000	6 833				Ateliers	16 833
		3 000	1 040				Traduction	4 040
	5.5. Réunions du mécanisme de suivi de la SDV, notamment du projet AECID	1 000	571				Réunions	1 571
	5.6. Travaux de réhabilitation, construction ou autres	50 000	24 065				Travaux	74 065
	5.7. Missions de suivi	4 862	9 999				Voyage	14 861
	5.8. Rapport final capitalisation évaluation		7 855				Consultant, publication	7 855
	5.9 Communication	2 000	3 095				Publications	5 095
	Assistance technique, opérationnel/gestion, et DPC	32 316	10 571				Personnel, Voyage, couts opérationnels	42 887
		6 000	2 978				DPC	8 978
Sous-total Produit 5	126 114	80 397	0		206 511			
Produit 6 : Des jeunes participent aux processus de développement local et gouvernance locale à Medenine (expérience pilote à mettre en œuvre en synergie avec PBF)	6.1. Mise en œuvre d'une campagne de communication du projet	13 114	12572		PNUD	ACCD	Communication	25 686
	6.2 Mise en place d'une structure de participation citoyenne de jeunes dans les affaires locales (Conseil de jeunes au niveau du gouvernorat ainsi qu'au niveau municipal).	10 278	1 648				Réunions	11 926
	6.3 Formation des jeunes membres des conseils de jeunes.	6 459	3 661				Formations	10 120
	6.4 Mise en œuvre d'un atelier d'échange entre villes.	6 968	96				Réunion	7 064
	6.5 Coopération Sud-Sud et triangulaire à travers des échanges d'expériences entre jeunes issues de différents pays (Espagne, Maroc, Tunisie).	17 073	17 542				Workshops/Voyage	34 615

	6.6 Appui au projet d'impact d'un parc de loisir et de détente issue de la SDV de Médenine (Activité financée à travers l'activité 4)	0	0			Investissements liés au parc	0	
	6.7 Capitalisation d'expérience	0	9 922			Consultants et Publications	9 922	
	6.8 Coûts courants d'opérations	3 308	0			Equipment, consommables, carburant	3 308	
	6.9 Assistance technique	9 186	9 439			Accord Medcites	18 625	
	(Personnel du projet: , Personnel local + Personnel Medcites)	13 212	12 915			Personnel Project	26 127	
		3 640	4137			DPC	7 777	
	Sous-total Produit 6	83238	71932				155 170	
Produit 7: Les meilleures pratiques en matière de décentralisation, gouvernance locale et développement local sont codifiées et partagées au niveau local, national et international.	7.1. Identification et création d'un réseau d'apprentissage sur la décentralisation et le développement local. Identification des bonnes pratiques et mobilisation d'expertise dans le cadre de la coopération Sud-Sud, décentralisée, et triangulaire.		40 000	40 000	PNUD	Pays-Bas et autres à déterminer	Consultant national	80 000
							Ateliers	
	7.2. Conduire des activités d'échange (mission d'étude et conférences internationales et régionales).		75 000	75 000			Voyage	150 000
							Ateliers	
	7.3 Appuyer la production et dissémination d'outils de gestion et connaissances (y compris un mapping/outil IT des initiatives de CD).		45 000	45 000			Consultants, publications, diffusion	90 000
	7.4 élaboration d'un document final de capitalisation.						Consultants	30 000
							Publication	
				Diffusion				
				Atelier				
	Sous-total Produit 7	0	160000	190 000			350 000	
	Equipe de projet	233 500	266 500	250 000	PNUD	Équipement	100 000	

Gestion et suivi du projet	Conseiller-e technique principal-e (P4) ; Expert-e national-e ; Expert-e-s régionaux-ales ; Assistant-e administratif-tive et financier-e Tunis ; Assistant-e administratif-tive dans les trois régions ; Chauffeur-e Tunis ; Chauffeur-e Régionaux ; Equipement (y compris véhicules) et frais divers (loyer)				Pays-Bas et autres à déterminer		
						Salaires	650 000
	Appui technique et opérationnel					Contribution aux DPC et salaires	330 000
	- Chargé de programme	29 000	151 000	150 000			
	- Coûts opérationnels directs						
Évaluation	Évaluation à mi-parcours				Consultant international	34 056	
	Évaluation finale		10 000	24 056	Consultant national		
					Ateliers		
Sous- total gestion, suivi et évaluation		262 500	427 500	424 056		1 114 056	
Total activités		1 416 852	2 369 148	1 769 556		5 555 556	
General Management Support (8%)					Pays-Bas	255 000	
					AECID	16 564	
					ACCD	12 387	
					Autres à déterminer	160 493	
Grand total						6 000 000	

VI. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

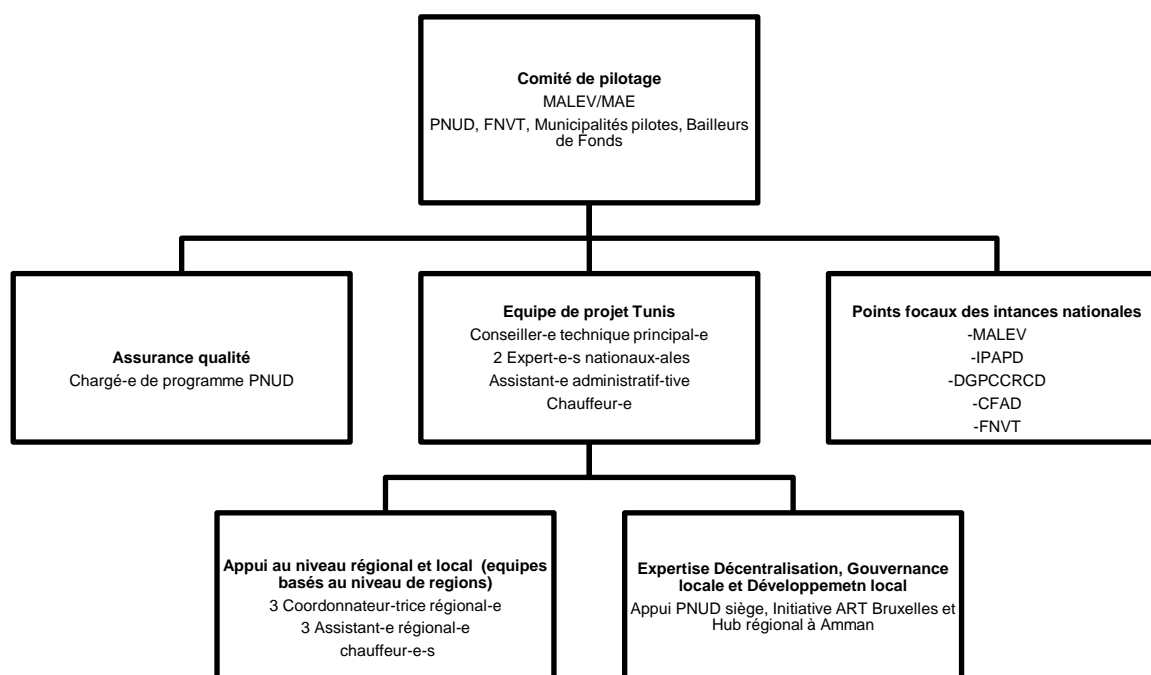
Le projet sera réalisé selon la modalité de mise en œuvre directe du PNUD (DIM) à mi- parcours d'implémentation du projet (juin 2020), le CP évaluera la convenance de faire évoluer cette modalité vers la modalité d'exécution nationale (NIM).

Un **Comité de pilotage du projet (CP)** sera mis en place dès le démarrage. En tant qu'organe décisionnel du projet, le Comité de pilotage approuvera les plans de travail et le budget, examinera les rapports d'avancement, prodiguera des conseils stratégiques et guidera le projet conformément à ses objectifs pour assurer la réalisation des résultats définis.

Le CP sera co-présidé par le Ministre des affaires locales et de l'environnement (MALEV) et le Représentant résident du PNUD en Tunisie, ou leurs représentants. Il sera composé de représentants du Ministère des affaires étrangères, des collectivités locales ciblées, la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes et des bailleurs des fonds du projet. Des représentants du Centre de Formation et d'Appui à la Décentralisation ainsi que de l'Instance de prospective et d'accompagnement du processus de décentralisation, tous les deux relevant du MALEV, y participeront aussi. D'autres acteurs peuvent être invités aux réunions du Comité de pilotage si cela s'avère opportun.

Aux fins de la mise en œuvre au quotidien du plan de travail, de la gestion du budget du projet, ainsi que de la planification et de la programmation générales des activités, le CP déléguera cette responsabilité de gestion opérationnelle à une unité de gestion du projet (UGP), composé au moins par un-e Conseiller-ère Technique Principal-e du projet (CTP), un-e expert-e national-e, un-e assistant-e administrative et un-e expert-e de la communication. D'autres membres de l'UGP seront basés au niveau local et régional, dont la prise en charge sera partagée avec d'autres projets du PNUD agissant dans ces gouvernorats. Le-la CTP conjointement avec le-la chargé-e de programme du PNUD, seront responsables de l'assurance de la qualité du projet, œuvreront en étroite concertation avec les membres du Comité de pilotage.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PROJET



Le CP se réunira au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires pourront être organisées en fonction des besoins.

Le MALEV et les collectivités locales ciblées par le projet seront directement impliqués dans la planification et la mise en œuvre des activités à travers un **point focal** par institution qui sera désigné à cet effet. Pour ce faire, des réunions périodiques auront lieu entre l'équipe de projet et les points focaux.

L'équipe du projet sera appuyée sur le plan technique par des experts sur la thématique au niveau du siège, de l'Initiative ART du PNUD à Bruxelles et du Bureaux régional du PNUD à Amman.

VII. CADRE JURIDIQUE

Le présent document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le Gouvernement tunisien et le PNUD, signé le 25 avril 1987. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

VIII. GESTION DES RISQUES

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]⁵ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]⁶ ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émises par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. A cette fin, chaque partie responsable, sous -traitant et sous-bénéficiaire :
 - i. Met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
 - ii. Assume tous les risques et toutes les responsabilités liées à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
 - b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
 - c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD.

⁵ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

⁶ À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête à la suite d'allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informera le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient.
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

IX. ANNEXES

Annexe 1 :

Project Quality Assurance Report <https://popp.undp.org/SitePages/POPPSubject.aspx?SBJID=135&Menu=BusinessUnit>

Annexe 2 :

Social and Environmental Screening Template

https://www.adaptation-undp.org/sites/default/files/resources/social_and_environmental_screening_template_0.pdf

Annexe 3 : Analyse des Risques

Description	Date d'identification	Catégorie du risque	Impact (I) & Probabilité (P)	Traitement des risques / Mesures de gestion	Détenteur du risque	Soumis, mis à jour par	Dernière mise à jour	Statut du risque
La complexité du processus de décentralisation et la pluralité des acteurs impliqués ralentisse la mise en œuvre du projet au niveau national.	01/01/19	Organisationnel	P = 4 (Importante) I = 3 (Moderé)	<i>Appui et coordination étroite sur les éléments clés du programme avec les principales parties prenantes.</i> <i>Calendrier flexible et adaptable aux échéanciers des institutions nationales</i>	Comité du projet	PNUD		
La complexité du processus de décentralisation et la pluralité des acteurs impliqués impose des changements des priorités pour l'appui du projet au niveau national.	01/01/19	Stratégique	P = 4 (Importante) I = 3 (Moderé)	<i>Flexibilité et adaptabilité des actions proposés dans le PRODOC afin de s'adapter aux besoins de la partie national au fur et en mesure le processus de décentralisation avance.</i>	Comité du projet	PNUD		
Le manque de volonté des acteurs à promouvoir la décentralisation	1/01/19	Politique	P = 2 (Faible) I = 4 (Importante)	<i>Actions de coordination gouvernementale prévues dans le document de projet</i>	Comité du projet	PNUD		
Capacités limitées des CL pour la mise en œuvre	1/01/19	Opérationnel	P = 4 (Importante) I = 4 (Important)	<i>Renforcer les capacités humaines des CL à travers l'équipe de projet</i> <i>Le projet adoptera une approche visant à faire du renforcement des capacités une priorité</i> <i>Adoption de la mise en œuvre directe par le PNUD</i>	Comité du projet	PNUD		
Manque d'expertise technique appropriée aux besoins locales	1/01/19	Opérationnel	P = 4 (Importante) I = 4 (Important)	<i>Mobiliser un réseau des partenaires (notamment de la coopération décentralisée) et des experts techniquement qualifiés pour répondre aux besoins des CL</i>	Comité du projet	PNUD		

Annexe 4: Synthèse du projet AECID

Titre du projet : Valorisation du patrimoine culturel et naturel et la promotion du tourisme dans trois municipalités du Sud de la Tunisie (Médenine, Beni Khedech et Tataouine).

Durée : 18 mois (Avril 2019-Octobre 2020)

CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre du processus de décentralisation qui s'inscrit dans la constitution tunisienne de 2014, le PNUD a joué le rôle de chef de file d'un projet d'élaboration de stratégies de développement durable à l'horizon 2030 (SDV) nommé projet *Madinatouna*. Ce projet a été mis en œuvre par un consortium de partenaires en appui à la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT), et il a été implanté dans 8 villes qui sont Médenine, Tataouine, Gabès, Sidi Bouzid, Kairouan, M'Saken, Béja, et Jendouba. Ces Stratégies de Villes (SDV) serviront aux nouveaux élus de chacune des 8 villes comme cadre de référence pour la préparation de leur Plan de Développement Local (PDL) ainsi que pour leur Plans d'Investissements Annuels (PAI).

De plus, le PNUD a également soutenu, à travers un projet de promotion de Renforcement de l'Ecosystème Entreprenariat dans le Sud de la Tunisie (nommé projet *REES*), les municipalités de Médenine, Beni Khedech (commune limitrophe de Médenine) et Tataouine dans l'élaboration d'un diagnostic rapide pour le Développement Economique Local (DEL). Ce diagnostic a permis d'identifier les secteurs productifs possédant la capacité de créer des opportunités de développement économique et d'emploi pour les jeunes.

Les municipalités de Médenine, Beni Khedech et Tataouine ont identifié la mise en valeur du secteur patrimonial regroupant l'archéologie, la culture et la nature comme un moyen efficace de promotion du tourisme. Ce secteur serait capable de pousser l'économie de la région et de créer des opportunités d'emploi. Ainsi, les municipalités ont identifié les actions suivantes comme prioritaires :

- La municipalité de Médenine a identifié comme priorité la réhabilitation d'un ksar pour fournir un espace aux femmes, aux artisans et aux associations de jeunes pour qu'ils puissent commercialiser leurs produits ;
- La municipalité de Beni Khedech se situe à 33 kilomètres de Médenine, et possède 150 sites archéologiques, 85 ksars et 15 sources d'eau de montagne. Ce patrimoine n'est pas encore valorisé. La municipalité propose la réhabilitation de l'un de ses ksour en centre touristique par la centralisation d'informations touristiques, et de services hôteliers et commerciaux. Le projet municipal du ksar souhaite aussi réhabiliter des maisons troglodytes traditionnelles en partenariat avec des acteurs du secteur privé possédant la capacité d'accueillir entre 300 et 350 touristes. Cependant, les capacités de gestion touristique et d'entreprise de ces acteurs sont à renforcer. Beni Khedech propose également d'identifier et de créer un sentier de randonnée qui est à ajouter à l'offre touristique ;
- La municipalité de Tataouine identifie également comme une priorité le développement économique par la création d'une route touristique basée sur la valorisation des différents sites archéologiques et des ksour, et par la reconnaissance de l'importance du renforcement du marketing territorial et le partenariat avec l'Office National de Tourisme.

Ainsi, ce projet propose au niveau local de fournir une assistance technique aux trois municipalités pour valoriser les patrimoines archéologique, historique, culturel et naturel, pour assurer la communication et le marketing territorial, et pour renforcer les capacités de gestion des prestataires en termes de services touristiques pour améliorer leur qualité.

Ce projet a comme vocation d'être un projet pilote qui pourrait être étendu ultérieurement à d'autres municipalités en fonction d'une mobilisation supplémentaire de ressources. Les activités de communication et de capitalisation des résultats du projet assureront la visibilité de la contribution de la coopération espagnole au soutien à l'emploi des jeunes et des femmes, et de l'aide au développement économique local.

Titre de l'intervention

La mise en valeur des patrimoines culturel et naturel, et la promotion du tourisme pour le développement économique local et la création d'emplois pour les jeunes et pour les femmes à Médenine, Beni Khedech et Tataouine (Tunisie).

Budget

Le budget du projet est de 224 466 USD

BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION

• **Bénéficiaires finaux :** Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi, et Ministère des affaires locales et de l'environnement, population locale des trois municipalités et fonctionnaires des trois municipalités.

- **Bénéficiaires directs** : À peu près 150 jeunes composés à 35 % de femmes sont bénéficiaires du projet local et/ou de la formation orientée à l'accès aux opportunités d'emploi.

PRINCIPALES ACTIVITES

Activité 1

- Activité 1.1 : Trois missions en Tunisie de représentants de la coopération internationale espagnole aux niveaux national, régional et local, en lien avec les acteurs de la coopération décentralisée pour la formation, l'identification et l'exécution du projet.
- Activité 1.2 : Trois ateliers de formation ou d'assistance technique.
- Activité 1.3 : Traduction.
- Activité 1.4 : Assistance technique du PNUD requise pour rendre ce résultat efficace, en particulier pour :
 - Identifier les acteurs nationaux et internationaux, en particulier les acteurs espagnols qui ont l'expérience requise pour répondre aux attentes du territoire.
 - Préparer les missions assurant l'organisation des rencontres institutionnelles entre les acteurs espagnols et tunisiens, et offrir aux acteurs espagnols une orientation stratégique sur le contexte, les contreparties et les besoins tunisiens pour assurer le succès de l'échange.
 - Participer à ladite réunion et assurer le suivi des accords convenus.
 - Préparer des ateliers de formation, en soutenant la définition et l'identification des bénéficiaires.

Activité 2

- Activité 2.1 : Quatre réunions sur le mécanisme de suivi de la SDV. Dans les trois municipalités, un réseau d'acteurs sera créé pour suivre la mise en œuvre de la planification participative locale. Ce réseau d'acteurs a aussi pour mission la gestion (formulation, mobilisation des ressources, soutien à l'exécution) des projets locaux.
- Activité 2.2 : Atelier de formulation de projet. Une fois le projet à soutenir est identifié, un atelier sera organisé pour formuler le document de projet local.
- Activité 2.3 : Financement du projet d'impact. Activités d'achat de matériel ou de paiement des services nécessaires à l'exécution du projet local.
- Activité 2.4 : Assistance technique du PNUD nécessaire pour rendre ce résultat efficace. Il s'agit spécifiquement de mettre à la disposition du projet une assistance technique pour :
 - Créer et suivre le réseau d'acteurs locaux dont la mission est de piloter des projets et plus particulièrement des réunions dans lesquelles le projet local sera sélectionné et soutenu avec cette proposition.
 - Achever l'atelier de formulation du projet

Activité 3

- Activité 3.1 : Organisation de l'atelier de lancement
- Activité 3.2 : Missions de suivi sur le terrain
- Activité 3.3 : Réalisation et diffusion d'un rapport d'évaluation et de capitalisation
- Activité 3.4 : Communication et visibilité (dépliants, brochures, bannières)
- Activité 3.5 : Organisation de l'atelier de clôture
- Activité 3.6 : Assistance technique du PNUD requise pour rendre ce résultat efficace, plus précisément :
 - Identifier les possibles écueils dans l'avancement du projet et proposer des mesures pour les surmonter
 - Améliorer la qualité des résultats du projet
 - Contribuer au projet de rédaction du rapport d'évaluation et de capitalisation
 - Appuyer techniquement l'organisation des ateliers de lancement et de clôture.

Activité 4

- Activité 4.1 : Contribution à une partie du paiement du personnel administratif et de soutien du projet (ex : assistant financier, assistants juniors ...) dont les fonctions sont entre autres :
 - La préparation de la logistique pour les ateliers et les réunions.
 - La préparation des dossiers d'achat de biens ou la passation de marchés de services.
 - Le soutien à l'achèvement des rapports de suivi financier et programmatique
- Activité 4.2 : Contribution à une partie des dépenses opérationnelles (ex : assurance et entretien des véhicules, électricité, téléphone, fournitures de bureau).

PARTENAIRES

- La Fédération Nationale des Villes Tunisiennes :
- Maires et conseils municipaux et les responsables des équipes municipales des trois municipalités concernées par le projet.
- Réseau d'acteurs locaux : Les acteurs clés de la municipalité et de la région contribueront à la promotion, à l'exécution et au suivi du projet. Le PNUD a déjà développé une collaboration avec ces réseaux.
- Associations de la société civile, acteurs du secteur privé, coopératives et institutions similaires
- Le Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi et les institutions sous sa supervision
- Le Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture
- Ministère du Tourisme
- AECID et, acteurs et experts internationaux
- Ministère des affaires locales et de l'environnement
- Université et centre de recherche : L'Institut National du Patrimoine et d'autres université et centre de recherche à identifier apporteront leur expertise sur la rénovation et la valorisation des éléments patrimoniaux.
- D'autres acteurs ou organisations locales pouvant jouer un rôle essentiel pour la réussite du projet et qui seront identifiés lors de la formulation des projets locaux

Annexe 5 : Synthèse du projet ACCD

Titre du projet : Inclusion des jeunes en situation de vulnérabilité et des femmes à Médenine dans des processus de gouvernance de développement local et régional

CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre global d'un appui à la décentralisation en Tunisie, le projet a pour objectif de favoriser la participation des jeunes, et plus particulièrement les jeunes dit.es NEET⁷ et de femmes dans le processus de gouvernance locale et de la promotion du développement local.

Dans ce but, le projet appuiera la municipalité et le gouvernorat de Médenine dans un premier lieu à mettre en place un mécanisme de dialogue et concertation avec les jeunes, visant particulièrement les jeunes dit NEET et les femmes à un niveau municipal (intitulé Conseil consultatif de jeunes) conjointement avec le projet « Pérenniser la paix en Tunisie par l'inclusion des jeunes au niveau local » financé par le Peace Building Funds, et à un niveau régional (appelé Conseil Consultatif Régional), afin d'assurer leur inclusion et leur participation dans des processus de planification locale et régionale (formulation, implémentation et suivi des projets inclus dans la Stratégie de Développement Durable de la Ville -SDV-, et de la formulation du prochain Plan de Développement Local). Ces conseils adopteront une approche bottom up, axée sur la résilience, et viseront à renforcer la participation des jeunes hommes et jeunes femmes NEET dans les affaires locales de la municipalité de Médenine. A cet égard, des activités culturelles et de promotion sur le Comité Consultatif de jeunes seront menées afin d'identifier et mobiliser des jeunes hommes et jeunes femmes NEET de la municipalité et le gouvernorat de Médenine. Les jeunes hommes et jeunes femmes NEET participant au Conseil municipal se réuniront au moins 8 fois pendant la durée du projet, ceux du Conseil Consultatif régional au moins 3 fois. Au cours de ces réunions, ils formuleront des revendications, des actions, participeront à des réunions/ateliers/événements avec les autorités publiques, et seront sensibilisé.es aux affaires locales et régionales. Ce Conseil de jeunes possèdera aussi une dimension résolument régionale. En effet, il s'inspirera des expériences liées à la participation des jeunes dans la gestion des affaires locales et régionales d'autres municipalités du gouvernorat de Médenine – dont Ben Guerdane qui a mis en place un Conseil de jeunes – et d'autres pays de la région. Ainsi, il est prévu d'organiser un atelier d'échange sur les expériences des différentes municipalités tunisiennes en partenariat avec la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes (FNVT). Cet atelier de partage permet de renforcer la coopération intra-municipale entre les différentes municipalités du gouvernorat de Médenine. De plus, via l'organisation de cet atelier, la méthodologie et les bonnes pratiques de la mise en place du Conseil de jeunes seront aussi partagées aux différentes communes de la Tunisie, afin de promouvoir la duplication de l'expérience. Dans la même optique, des voyages d'études sont prévus dans le projet entre les jeunes, les élus/élues et les membres des administrations régionales et locales de la Catalogne, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc pour partager les expériences et les bonnes pratiques liées à la participation des jeunes dans la gestion des affaires locales et régionales, en collaboration avec le PNUD Maroc, PNUD Algérie et la *Generalitat de*

⁷L'acronyme NEET réfère à des jeunes qui ne sont ni dans le système d'éducation ni dans l'emploi, ni en formation. L'indicateur NEET se compose de tous les jeunes qui sont au chômage ou inactifs et permet d'analyser l'exclusion des jeunes.

Catalunya. Les expériences des Conseils de jeunes en Catalogne au Maroc et en Algérie, contribueront au design de ce conseil pilote des jeunes à mettre en place à Médenine. De plus, ces voyages créeront des espaces de dialogue et des opportunités de réseautage entre la région de Médenine et les autres régions des pays de la méditerranée. Cela pourra éventuellement constituer une première étape vers un processus de jumelage de la région de Médenine avec d'autres régions, suivant alors le souhait du gouverneur de la région de Médenine. 8

Après la constitution du Conseil local, le Conseil régional consultatif de jeunes sera mis en place. Ce Conseil regroupera plusieurs jeunes dit NEET de l'ensemble du gouvernorat de Médenine. Il est aussi prévu que des représentant.e.s, désignés selon un mode de sélection participatif, du Conseil de jeunes implémenté au niveau de la municipalité de Médenine participeront au Conseil Consultatif régional lorsqu'il sera constitué. Ce dernier permettra alors de favoriser la coopération intrarégionale de Médenine, et d'offrir un lieu où les différent.es jeunes du gouvernorat partagent leur expérience.

En deuxième lieu, la stratégie de développement durable (SDV) de la ville à l'horizon 2030 a aussi reconnu comme prioritaire un projet d'espace culturel, de détente et de loisir à Médenine, dont la municipalité lui accorde une grande importance. Selon la matrice de planification, en avril 2019, les TDR, et la désignation du conseil technique par la municipalité de Médenine seront achevés, afin de lancer les travaux de l'espace public culturel et de détente. Cet espace vise à améliorer la qualité de vie de la population en offrant un lieu d'expression, d'épanouissement, et de développement humain aux citoyens et citoyennes de Médenine, et plus particulièrement aux jeunes et aux femmes. Ainsi, l'espace créé sera sensible aux questions de genre notamment en termes d'éclairage, d'accès en transport en commun, ou renforcement de la sécurité par sécurité par exemple. Pour garantir cette approche, une formation sur l'espace public accessible et sensible aux questions de genre sera mobilisée par "Medcities" afin d'assurer la participation des femmes au sein de l'espace public. Ce dernier sera aussi adapté aux personnes à mobilité réduite avec la mise en place de voies d'accès aux handicapés, selon le vœu exprimé par la municipalité, et à l'épanouissement des citoyens avec l'implantation d'arbres et palmiers, aires de jeux pour enfants, parcours de santé, aires de pique-nique. L'espace vise aussi à accueillir des activités culturelles notamment avec la mise en place éventuellement d'un « mur de l'Art » et d'un théâtre en plein air. Pour finir, le parc municipal promouvra des activités génératrices de revenus en assurant un accès équitable aux opportunités d'emploi pour les femmes. Pour ce faire, des kiosques dédiés au développement économique local seront créés, employant un nombre partiaire de femmes et d'hommes. Ainsi, le parc municipal situé au sein de la ville de Médenine permettra d'offrir aux habitants de la région de Médenine un espace d'expression et de mixité sociale, et de promotion du développement économique, et donc participer à leur épanouissement personnel. Il faut noter que dans le cadre de la subvention demandé à l'ACCD, ce n'est pas prévu une contribution pour la construction de cette espace. Il sera construit par la municipalité avec ses fonds propres ainsi qu'avec les fonds d'autres partenaires, comme par exemple une contribution du PNUD. Il faut également noter qu'au jour d'aujourd'hui tout le financement nécessaire pour la réalisation de cet espace public n'est pas encore mobilisé, donc les travaux se réaliseront en mode de « phasage » afin d'assurer un avancement de travaux cohérente (au fur et en mesure) avec les ressources disponibles en attendant la mobilisation de ressources additionnels.

En troisième lieu, le projet vise également à renforcer les capacités de la municipalité (élu.es et administration) et de la région de Médenine (administration/autorités déconcentrés de l'état) pour accroître leur efficacité, responsabilité et transparence dans la gestion des affaires locales en faisant en sorte que la participation et la représentation des citoyens et citoyennes caractérisent la prise de décisions. (Composante de renforcement de capacités).

Pour conclure, les actions du projet – le renforcement des capacités des autorités locales et régionales, des jeunes et des femmes afin de leur permettre de participer pleinement aux affaires locales et régionales, et la création d'un espace permettant leur épanouissement social et économique – sont des moyens pour répondre aux attentes de la population exprimées lors de la Stratégie de développement durable de la ville de Médenine à l'horizon 2030, et de parvenir à l'inclusion des jeunes en situation de vulnérabilité et des femmes dans des processus de gouvernance de développement local et régional du gouvernorat de Médenine.

BUDGET

Le coût total demandé à l'agence Catalane est de 167 224 USD (150 000 euros) qui sera réparti entre les composantes suivantes :

⁸Selon les propos d'Habib Chaouat, gouverneur de Médenine depuis le 29 octobre 2017, le 19 mars 2019 à Médenine, lors d'une réunion entre les représentants du PNUD, du gouvernorat de Médenine, et de la municipalité de Médenine.

- Composante de gouvernance locale : pour la mise en place du Conseil de jeunes, et cofinancera les échanges entre jeunes, notamment 3 voyages d'échanges.
- Composante d'appui au développement local : L'amélioration de l'environnement social et économique en finançant la création d'un espace de détente et de loisir.
- Composante renforcement de capacités : formation.
- Composante de communication, gestion, capitalisation et suivi et évaluation.

PERTINENCE DE L'ACTION

L'action répond aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des collectifs protagonistes qu'ils ont eux-mêmes définis. En effet, elle se base sur une enquête d'opinion effectuée auprès d'environ 1000 habitants de la ville dans le cadre du projet *Madinatouna* du PNUD au sein de laquelle les citoyens ont défini leur vision de Médenine. Ils la représentent en tant qu'une « *ville inclusive et responsable (sur le plan social et environnemental), caractérisée par une harmonie urbaine qui valorise son patrimoine et met en avant une mobilité durable. Appuyée sur une société civile active et impliquée, des acteurs institutionnels engagés et un capital humain qualifié, Médenine réussit à combiner un secteur commercial organisé et une valorisation de ses ressources naturelles au service de son développement et de son rayonnement régional* ». D'une manière plus spécifique, l'action menée répond alors à plusieurs axes prioritaires d'action qui ont été identifiés par les citoyens via la Stratégie de Ville

- Renforcer l'implication de la société civile dans le processus de la prise de décision, dont l'établissement d'un partenariat durable entre la société civile et la municipalité, et la région et l'intégration de tous les acteurs dans la pratique de la démocratie locale
- Autonomiser économiquement les femmes
- Favoriser la participation citoyenne dans la gestion des affaires locales et régionales et l'adhésion des populations au respect de la réglementation
- Garantir aux jeunes et aux enfants l'opportunité de parfaire un talent et participer aux compétitions nationales, régionales et internationales
- Garantir la bonne gestion de ces espaces
- Promouvoir la transparence et l'approche participative dans l'élaboration des programmes et la prise de décision